

CHLORE CHOC 50 - Pastilles 20 g effervescentes

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

<u>NOM GENERIQUE</u>	CHLORE CHOC 50 - Pastilles 20 g effervescentes
UTILISATION	Désinfectant et anti-algues pour le traitement choc des eaux de piscines.
FABRICANT	LABORATOIRE PAREVA Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
N° d'appel d'urgence	04.91.75.25.25 (Centre Antipoison de MARSEILLE)

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Composant apportant un danger à la préparation:

NOM CHIMIQUE	1,3,5-Trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trione	
SYNONYMES	acide trichloro isocyanurique ; acide trichloro-s-triazinetrione	
N° C.A.S. = 87-90-1	N° INDEX. = 613-031-00-5	N° CE. = 201-782-8
COMPOSITION	40 à 55%	

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

DANGERS PHYSIOLOGIQUES Nocif si inhalé, ingéré, irritant pour la peau ou les yeux.

INHALATION	Irrite le nez, la bouche, la gorge et les poumons.
INGESTION	Provoque une irritation et/ou des brûlures du tractus gastro-intestinal.
CONTACT AVEC LES YEUX	Peut provoquer un endommagement de la vision et de la cornée.
CONTACT AVEC LA PEAU	Irritation caractérisée par des rougeurs, enflures puis formation d'une croûte.
DANGERS PHYSIQUES	Voir section 10
PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.	

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant environ 15 min. Consulter immédiatement un spécialiste.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement à l'eau et au savon. Attention : ne pas garder sur soi un vêtement souillé.
INGESTION	Ne pas faire vomir. Faire ingérer du pain trempé dans du lait, puis de l'huile alimentaire. Consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.
INHALATION	Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas de toux ou de symptômes de déficience respiratoire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

MOYENS D'EXTINCTION Utiliser de grandes quantités d'eau froide sur le(s) foyer(s), après les avoir isolés.

ATTENTION : surtout, ne pas utiliser d'extincteur à poudre contenant des composés d'ammonium.

Le produit n'est pas inflammable. Cependant, il se produit à partir de 225°C une décomposition thermique (dégageant des gaz toxiques) qui peut être stoppée en inondant le produit sous de grandes quantités d'eau.

EQUIPEMENT Tenue de protection (avec protection de la totalité du visage).
appareil autonome de respiration.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

METHODES DE NETTOYAGE Ramasser mécaniquement les pastilles et la poussière induite,
Récupérer dans des fûts, Bien étiqueter ces fûts,
Nettoyer l'emplacement souillé avec de grandes quantités d'eau.
Voir la section 13 pour la mise au rebut du produit.

attention : si le produit est humide ou contaminé par des matières incompatibles (voir section 10) ne doit pas être remis en fûts.

Ne pas rejeter le produit dans les réseaux d'égouts.

PROTECTION INDIVIDUELLE Gants, masque, lunettes.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

MANIPULATION Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Ne pas aspirer les poussières ou émanations du produit.
Utiliser un équipement adéquat selon le type et la durée de manipulation prévus.

STOCKAGE Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré.
Ne pas laisser l'eau pénétrer dans le récipient.
Ne pas laisser à la portée des enfants et des animaux domestiques.

Faire très attention aux conditions d'humidité, d'ensoleillement, et de température.

Tenir éloigné des liquides inflammables, des combustibles, et de toute matière oxydable.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

CONTROLE DE L'EXPOSITION Si nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les
poussières ou vapeurs.
Les toitures doivent être équipées de systèmes de ventilation efficace.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES Gants, lunettes, tenue de travail à manches longues.
Douches de sécurité et lave-yeux à proximité des postes de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: pastilles blanches de 20 grammes
ODEUR	: chlore
pH à 25°C (à 1 % dans l'eau)	: 2.7 à 3.3
POINT DE FUSION	: env. 225 °C
DECOMPOSITION	: env. 225 °C
POINT ECLAIR	: non concerné
INFLAMMABILITE	: non inflammable
EXPLOSIVITE	: non explosif
DENSITE RELATIVE	: env. 0.95
SOLUBILITE DANS L'EAU	: 1 g / 100 g d'eau à 25 ° C

10 - STABILITE ET REACTIVITE :**STABILITE**

Le produit peut s'avérer instable dans les conditions énoncées ci-dessous :

- En présence d'humidité ou de très faibles quantités d'eau : décomposition facile en chlore, en acide hypochloreux et en acide cyanurique, possibilité de réaction explosive accompagnée d'émanation de trichlorure d'azote.
- A des températures supérieures à 225 ° C : décomposition avec formation de gaz dangereux.

"Ne pas remettre de pastilles humides dans le contenant, risques d'explosion".

INCOMPATIBILITES

Le produit est chimiquement incompatible avec les composés suivants :

- Les acides (dégagement de gaz chlore).
- **l'hypochlorite de calcium (risques d'explosion)**
- l'hypochlorite de sodium (risques d'explosion)
- les matières organiques ou les matières facilement chlorées ou oxydées (risque d'incendies)
- l'ammoniac, les sels d'ammonium, l'urée et tous les composés similaires qui contiennent de l'azote (risque de formation de trichlorure d'azote, très explosif)
- les huiles, les graisses ou la sciure (risque de décomposition avec dégagement de CO₂ ou de chlore)
- les matières alcalines, telles que le Na₂CO₃, en présence d'humidité (risque de décomposition violente et d'incendie)
- les acides, les bases, les autres agents d'oxydation....
- les alcools, éthers, la biurée, et les solvants tels que toluène, les xylènes, ...

Produits de décomposition dangereux : trichlorure d'azote, chlore, acide cyanhydrique.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë	- DL 50 orale sur le rat > 1000 mg / kg : légèrement toxique. - irritation de l'oeil sur le lapin (24 h) : produit corrosif. - irritation de la peau sur le lapin (24 h) : produit corrosif.
Toxicité chronique	Aucun cas de toxicité chronique ni de toxicité due à une exposition répétée n'a été rapporté.
Pouvoir cancérigène	Le produit n'est pas considéré comme cancérigène par les sources de référence

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Dangereux pour l'environnement : très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

La mise au rebut devra être effectuée conformément à toutes les réglementations officielles.
Si les matériaux sont secs, il est conseillé de les incinérer.
La substance non neutralisée ne doit pas être évacuée à l'égout.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° ONU : 1479 : Solides comburants nsa, acide trichloroisocyanurique sec

TRANSPORT TERRESTRE Classe = 5.1 - Groupe d' emballage = III
Etiquette de danger = 5,1 - N° de code danger = 50

TRANSPORT MARITIME UN : 1479 - Classe 5.1 - Groupe d' emballage = III
N° de fiche de sécurité = 5.1 - 11

TRANSPORT AERIEN Classe = 5.1 - Etiquette = oxidizer - Groupe d'emballage = III

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage er**Quantités Limitées**)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 199 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux (Chlore) peuvent se libérer."

"Ne pas remettre de pastilles humides dans le contenant, risques d'explosion".

"Contient de l'acide trichloroisocyanurique"

Symboles de danger **Xn** - Nocif et **N**- Dangereux pour l'environnement

Phrases R 22 - Nocif en cas d'ingestion.
31- Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
36 / 37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
50 / 53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Phrases S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
3 - Conserver dans un endroit frais.
8 - Conserver le récipient à l'abris de l'humidité.
26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.
46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2933.69.80**

RECOMMANDATIONS

Tenez prêt un plan de secours d'urgence.
Séparer le produit des matières incompatibles.
Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Toujours garder sur palettes ou sur rayonnage.
Bien nettoyer les équipements avant de changer de produit.
Vider les trémies à la fin de chaque journée de travail.
Porter des vêtements ou équipements de travail appropriés.
Garder propres et à proximité les couvercles de fûts en cas d'urgence.
Tenir informé les responsables d'atelier.
Garder les balayures de produit au sec, avant neutralisation.

RESTRICTIONS

Stocker des produits liquides au dessus de ce solide.
Ne pas laisser de matières organiques (graisses) s'accumuler sur le sol.
Ne pas fumer dans un local destiné au stockage ou à la transformation des produits chlorés.
Ne pas utiliser de systèmes d'extraction commun pour des produits incompatibles.
Ne pas utiliser de chariots élévateurs à gas-oil ou à essence.
Ne pas utiliser de produits ménagers pour le lavage des sols d'atelier.
Ne pas se servir des emballages d'origine pour la récupération des balayures.
Ne pas permettre que le produit puisse être mouillé.
Ne pas jeter du produit dans un container de détritux commun.
Ne pas permettre le rejet de produit non neutralisé à l'égout
Ne pas utiliser d'extincteur à poudre en cas d'incendie.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.